

Mardi 30 avril 2019

## Sirènes d'alerte : les essais sonores décalés au jeudi 02 mai 2019

Le Système d'Alerte et d'Informations aux Populations (SAIP) permet d'avertir les personnes d'un danger imminent au moyen de sirènes dont l'efficacité est testée chaque premier mercredi du mois à 12 heures 15 lors d'essais sonores. Pour le mois de mai, ces essais sont exceptionnellement décalés au jeudi 02 mai 2019 à 12 heures 15.

Les communes concernées sont :

- Aix-en-Provence ;
- Allauch ;
- Aubagne ;
- Beaurecueil ;
- La Fare-les-Oliviers ;
- Fos-sur-Mer ;
- Grans ;
- Martigues ;
- Miramas ;
- Port-de-Bouc ;
- Port-Saint-Louis-du-Rhône ;
- Rognac ;
- Saint Chamas ;
- Le Tholonet ;
- Velaux ;
- Ventabren.

Aucun comportement particulier n'est attendu de la part de la population lors de ces essais.

Pour mémoire, le signal national d'alerte comporte trois séquences d'une minute et quarante-et-une secondes, séparées par un silence. Le signal de fin d'alerte est un son continu de trente secondes.

### CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)